

19 mars 2024 | Journée de mobilisation générale dans la Fonction Publique

Le Comité des Syndicats CGT Ville de Paris appelle à la mobilisation pour un point d'indice à 6 €. L'augmentation de la Valeur du Point d'Indice : Une Victoire concrète pour les Travailleurs !

Une augmentation significative de la valeur du point d'indice à 6 euros impacterait positivement nos salaires, notre qualité de vie au travail et nos pensions de retraite, la vie de toutes et tous... Cette augmentation représenterait une avancée majeure pour tous les agents des services publics, et elle serait le fruit de notre persévérance collective.

Qu'est-ce que cela signifie :

- **Des salaires revus à la hausse pour l'ensemble des corps normés comme des corps spécifiques:** Avec cette augmentation de la valeur du point d'indice, chacun d'entre vous bénéficiera d'une augmentation de salaire proportionnelle. C'est une reconnaissance juste de notre travail et de notre engagement quotidien aux services des Parisiens.
- **Une amélioration de notre pouvoir d'achat:** Cette augmentation ne se limite pas seulement à des chiffres sur une feuille de paie. Cela se traduira par une amélioration tangible et pérenne de notre qualité de vie, nous permettant de mieux subvenir aux besoins de nos familles et d'envisager l'avenir avec plus de sérénité.
- **Une reconnaissance de nos valeurs:** Cette augmentation de la valeur du point d'indice n'est pas seulement une augmentation financière, mais aussi une reconnaissance de la valeur de notre travail et de notre contribution à la production des richesses de ce pays. C'est un pas nécessaire, dans la bonne direction vers des conditions de travail plus justes et équitables.

Quelques exemples comparatifs de grilles indiciaires à 6 euros la valeur du point d'indice :

Le point à 6 euros, ça veut dire :	Indice majoré	Traitement brut actuel	Avec le point à 6 €
Pour un Adjoint Technique au 1er échelon	366	1 801,74 €	2 196,00 €
Pour un Adjoint Administratif principal (2e cl.) au 5ème échelon	374	1 841,12 €	2 244,00 €
Pour une ATSEM principale (1e cl.) au 6ème échelon	408	2 008,49 €	2 448,00 €
Pour un Agent de Maîtrise au 10ème échelon	421	2 072,49 €	2 526,00 €
Pour une Auxiliaire de Puériculture au 8ème échelon	444	2 185,71 €	2 664,00 €
Pour un Rédacteur principal (2e cl.) au 8ème échelon	457	2 249,71 €	2 742,00 €

Faites vos comptes : Multipliez le nombre de points d'indices majorés correspondant à votre échelon présent sur votre fiche de paie par 6 € et comparez avec votre traitement budgétaire brut (1^{ère} ligne de votre fiche de paie).

Pour la CGT Ville de Paris déjà mobilisée le 23 janvier 2024 sur ses revendications, en lien avec la tenue des JOP 2024 et où l'exécutif parisien a d'ores et déjà engagé des négociations, il nous faut maintenir et renforcer notre unité et notre engagement.

Cette victoire est possible dans la solidarité et avec la détermination de chacun d'entre nous.

Continuons à rester unis et engagés dans la défense de nos droits et de nos intérêts collectifs. Ensemble, nous pouvons accomplir de grandes choses et continuer à faire progresser nos conditions de travail.

Mobilisons-nous massivement le 19 mars 2024 pour défendre nos conquises et poursuivre la lutte pour des conditions de travail toujours meilleures et un service public de qualité !

Dans le cadre des JOP 2024, la CGT seule organisation syndicale qui revendique une prime de 1 500 € pour toutes et tous, cette prime est à portée de Victoire.

PAS UN AGENT NE DOIT MANQUER DANS LA LUTTE PAR LA GREVE LE 19 MARS 2024, NOUS ALLONS GAGNER A LA HAUTEUR DE NOTRE MOBILISATION !

